

Centre Communal d'Action Sociale de la ville de GRIMAUD

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

En vue d'améliorer l'information des membres du conseil d'administration, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ». Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Croissance 2023 : « Un fort ralentissement », mais pas « d'atterrissage brutal », selon la Banque de France malgré une prévision de persistance d'une inflation élevée dans les mois à venir.

Publicsenat.fr

Publié le : 11/01/2023

Chaque année en janvier, la commission des finances du Sénat auditionne la Banque de France pour savoir de quoi sera faite l'année sur le front de la conjoncture économique.

L'environnement international s'assombrit, la Banque mondiale anticipant l'une des croissances au niveau mondial les plus faibles de ces 30 dernières années. Le PIB des économies avancées pourrait progresser de 0,5 % cette année.

En France, l'année 2023 devrait être bien différente de 2022, marquée par une croissance soutenue de 2,6 % en 2022.

« Cette année devrait marquer un fort ralentissement, mais devrait échapper à l'atterrissage brutal qui était redouté il y a quelques mois », estime François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France.

Avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,1 % au quatrième trimestre de 2022, la France devrait échapper à la récession, marquée par deux trimestres successifs de recul.

La Banque de France voit la croissance à 0,3 %, loin du 1 % prévu par le gouvernement

Pour 2023, l'institution monétaire table sur une croissance de 0,3 %, avant une reprise en 2024 à 1,2 %, alors que cette année, Bercy continue de tabler sur une progression de 1 % du PIB.

En matière d'emploi, la Banque de France prévoit que **le taux de chômage au sens du Bureau international du travail atteindrait 7,7 % fin 2023, 8,3 % fin 2024 et 8,2 % fin 2025.**

« Jusqu'à présent, l'activité nous a plutôt surpris en bien, et l'inflation plutôt en mal »

L'objet de toutes les attentions est en réalité sur l'évolution des prix à la consommation, après des années de stabilité ou de faible hausse.

En décembre, l'inflation était encore à 5,9 % sur un an. « Le niveau de l'inflation reste beaucoup trop élevé », considère François Villeroy de Galhau. Selon ses prévisions, l'inflation devrait connaître un pic au cours du premier semestre, « avant de redescendre vers 4 % en fin d'année. »

L'inflation sous-jacente, c'est-à-dire l'évolution des prix en dehors de l'énergie et l'alimentation, n'a pas baissé, contrairement à l'inflation prise dans son ensemble. **« L'inflation s'est propagée à la généralité des biens et des services ».**

De quoi continuer une action avec le conseil de la Banque centrale européenne pour ramener l'inflation « vers 2 % » d'ici 2024 ou 2025 (politique monétaire de hausse des taux directeurs sur les taux d'emprunt, notamment immobiliers mais sans modification des conditions de financement).

« Une inflation qui s'installerait durablement serait le pire ennemi de la confiance, et donc de la croissance », insiste le gouverneur auprès des sénateurs.

Mais les conséquences de la crise énergétique et de la flambée des factures d'électricité allument quelques signaux de vigilance à la Banque de France.

« La trésorerie s'est dégradée, en particulier dans l'industrie », relève le gouverneur.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Centre Communal d'Action Sociale de Grimaud

Analyse financière 2017-2023

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	Pré-CA 2022	BP 2023
MdR	821,95	2 847,88	1 590,45	1 281,77	1 191,97	634,57	1 000,00
Personnes âgées	26 105,26	26 702,81	28 805,00	14 535,00	17 326,20	31 105,28	32 500,00
Secours	2 716,55	4 073,64	4 573,85	9 263,18	14 607,00	16 733,23	12 300,00
Portage repas (fourniture+carburant+entretien+véhicule+assurance)	36 120,91	27 410,82	28 369,60	32 490,80	27 581,23	42 975,83	45 191,80
Charges locatives (loyer eau elec assurance)	12 253,54	11 957,25	12 493,90	11 538,68	14 195,63	13 701,67	14 655,00
Frais de fonctionnement du service (tél, maintenance copieur, fournitures admin,leasing)	15 449,45	10 717,85	14 339,47	14 918,54	20 209,58	17 915,83	18 366,20
Charges de personnel	171 722,35	106 550,08	112 656,93	94 536,57	116 126,49	127 579,33	133 815,00
Dépenses imprévues							5 203,16
Total dépenses de fonctionnement	265 190,01	190 260,33	202 829,20	178 564,54	211 238,10	250 645,74	263 031,16

Concernant les charges à caractère général de fonctionnement du service, une hausse budgétaire est prévue en 2023 par rapport à 2022 du fait notamment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas à domicile, qui sont passés de 10 à 20.

De plus, 2,5 k€ de frais divers sont inscrits au budget 2023 (frais de reliures registres, frais de déplacement, annonces et insertions, documentation).

Le poste des festivités de Noël au bénéfice des personnes âgées est prévu stable en 2023 par rapport à 2022 (+1,5 k€) après l'annulation en 2020 et 2021 du repas de fin d'année des aînés dans le contexte de crise sanitaire. En 2023, il n'est pas envisagé de reconduire les colis dits « locaux ».

Le poste des charges de personnel prévoit pour 2023 trois agents au sein du CCAS. Ce poste est en hausse par rapport à 2020 et 2021, années durant lesquelles le CCAS a fonctionné principalement avec seulement 2 agents.

La hausse de 5% prévue sur ce chapitre en 2023 par rapport à 2022 correspond à la prévision de la réévaluation du Smic et du point d'indice.

Sur le poste de secours (bons alimentaire et Aides financières), une enveloppe de 12 k€ est prévue, soit -5k€ par rapport au réalisé 2022.

Ce poste concerne les bons alimentaires et secours d'urgence qui ont été importants en 2021 et 2022 pour les sinistrés des incendies d'août 2021 (12 800 € versés en 2021 et 13 838 € en 2022).

Le montant prévisionnel 2023 sur ce poste est en baisse du fait de la disparition de ces aides aux sinistrés des incendies ainsi que l'arrêt de la prise en charge du loyer du cabinet médical pendant 1 an d'août 2021 à juillet 2022 pour favoriser l'installation du nouveau médecin.

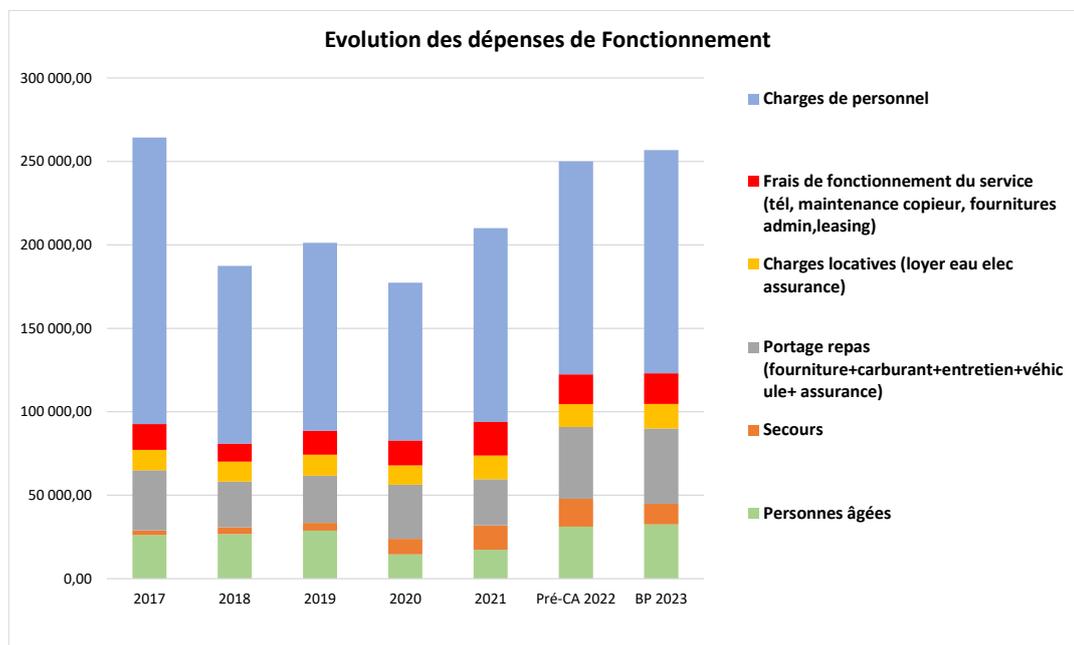
Reste inscrit un montant prévisionnel pour les aides et secours d'urgence pouvant intervenir tout au long de l'année.

Le service du portage des repas à domicile est en brut déficitaire de - 1 933€ entre le paiement des repas à la société Newrest et l'encaissement des usagers. Mais en intégrant les coûts de gestion (essence, assurance, leasing et entretien), ce service de portage connaît un résultat net déficitaire de - 12 336 € en 2022.

Service portage de repas à domicile	
Bilan 2021	
Dépenses	Recettes
32 571,6 €	30 638,4 €
Solde I	- 1 933,21 €
Essence	2 303,26 €
Assurance	646,0 €
Leasing	5 545,8 €
Entretien	1 907,2 €
Solde II	- 10 402,3 €
Solde Total	- 12 335,52 €

La société prestataire de service a changé depuis février 2022, ce qui a permis de passer de 10 à 20 bénéficiaires du fait de l'amélioration de la qualité de prestation rendue.

Le montant de prestation de repas en liaison froide est prévu en hausse en 2023 du fait du passage de 10 à 20 bénéficiaires de repas livrables, soit +2,5 k€ par rapport au réalisé 2022 (qui a été de 32 572 €).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'activité du CCAS repose sur la subvention attribuée par la commune, qui représente 80% des ressources de la structure en 2023. Le CCAS ne peut fonctionner sans cette dernière. **Cf tableau ci-dessous.**

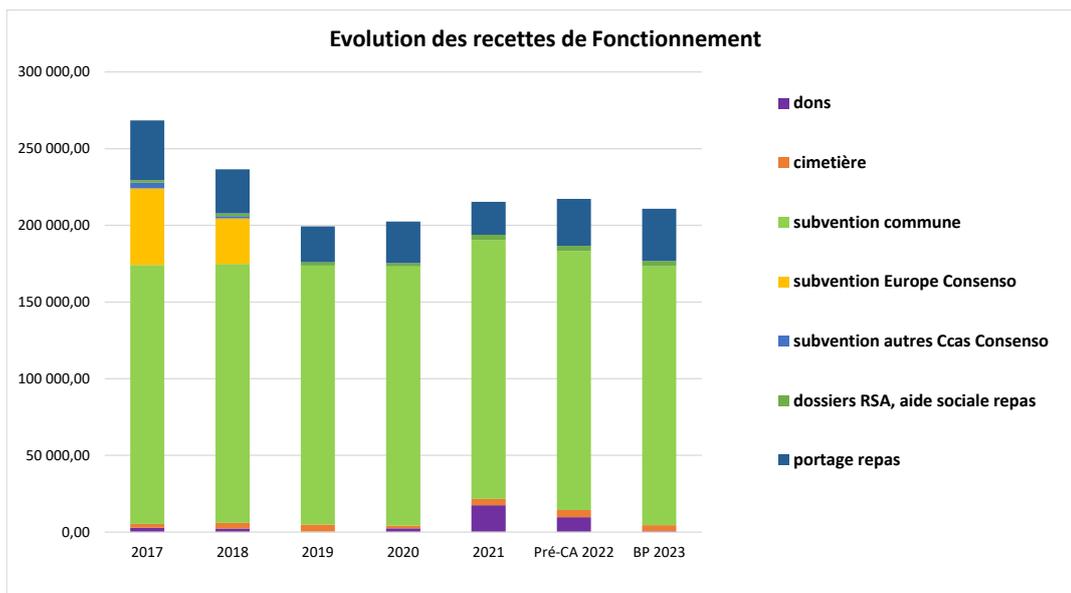
Le montant de la subvention municipale annuelle est stable depuis 2015.

Une recette complémentaire a été constatée de 2016 à 2018 pour le projet CONSENSO. Les frais de personnel et de déplacement des deux coordinatrices médico-sociales ont été remboursés par le fond européen FEDER sur les 18 mois du projet (30 000 € en 2016 ; 50 000 € en 2017 et 29 741 € de solde en 2018) ainsi qu'une participation des CCAS adhérant au projet (2 212 € en 2016 ; 3 687 € en 2017 et 1 474 € en 2018).

La régie des dons a connu en 2021 et 2022 un montant important de dons, à hauteur de 17 505 € et 9 625 € dans le cadre des aides aux sinistrés grimaudois des incendies d'août 2021.

Le poste « dossiers RSA, aide sociale » comprend le versement par le Département d'une participation de 850 € au titre du « forfait e-RSA annuel » et d'une participation de 775 € au titre des 31 dossiers d'aide sociale de l'année dans le cadre de l'instruction des dossiers par le CCAS de Grimaud. Ce poste intègre également pour 2021 un versement du Département pour une prise en charge du portage de repas de deux usagers puis un seul usager (2 028 € en 2021 et 1 817 € en 2022).

	2017	2018	2019	2020	2021	Pré-CA 2022	BP 2023
dons	2 836,90	2 240,00	100,00	2 394,07	17 504,98	9 625,36	500,00
cimetière	2 416,02	3 695,84	4 709,95	1 853,95	4 108,23	4 636,68	4 000,00
subvention commune	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00
subvention Europe Consenso	50 000,00	29 741,43					
subvention autres Ccas Consenso	3 687,05	1 474,83					
dossiers RSA, aide sociale repas	1 600,00	1 775,00	2 217,85	2 181,36	3 404,35	3 443,45	3 400,00
portage repas	38 977,89	28 723,55	23 400,99	27 123,40	21 503,01	30 638,36	34 000,00
remboursement charges	1 856,83	6 344,65	482,21	2 139,08		1 046,19	
cession véhicule			2 800,00				
Total recettes de fonctionnement	270 274,69	242 895,30	202 611,00	204 591,86	215 420,57	218 290,04	210 800,00



LES INVESTISSEMENTS

Ce budget comporte peu d'opérations en section d'investissement :

1. En dépenses, l'achat de matériel informatique, mobilier, aménagement des locaux.
2. En recette, le reversement du FCTVA que génère l'investissement réalisé sur N-2 ainsi que les dotations aux amortissements.

	2017	2018	2019	2020	2021	Pré-CA 2022	BP 2023
Matériels	6 047,93	0,00	2 506,54	3 463,99	0,00	8 115,25	53 600,00
FCTVA	1 383,00	910,00	1 207,00	0,00	411,00	0,00	0,00

En 2022, les investissements ont porté sur le réassort du matériel de portage de repas et armoire frigorifique ainsi que sur un purificateur d'air.

Le CCAS est en attente d'investissement pour l'aménagement de son nouveau local.

LE RESULTAT

L'exécution provisoire du budget 2022 prévoit un résultat de fonctionnement et d'investissement respectivement de + 57 231,16 € et de + 51 357,82 €.

Excédents qui seront repris par anticipation dès le vote du budget.

LES ORIENTATIONS 2023

Le CCAS de Grimaud souhaite :

- Poursuivre le partenariat avec les services institutionnels et associatifs. Créer un réseau avec les services de la CAF.
- Poursuivre le développement de l'action sociale dans toutes la pyramide des âges.
- Diminuer les difficultés ponctuelles des familles défavorisées par des aides sociales d'urgence. Le cadrage de l'attribution des aides financières doit-être ajusté selon l'inflation économique de l'année 2023.
- Renouveler l'opération canicule.
- Maintenir le lien avec les personnes les plus isolées dans le cadre du portage des repas
- Transport des personnes âgées vers des professionnels de la santé réalisé par les agents du CCAS
- Renforcer les visites à domicile pour pallier à la perte d'autonomie
- Création d'un réseau de bénévoles.
- Mise en place d'un transport pour faire les courses, la navette séniors. Projet porté par la commune à la charge organisationnelle du CCAS.